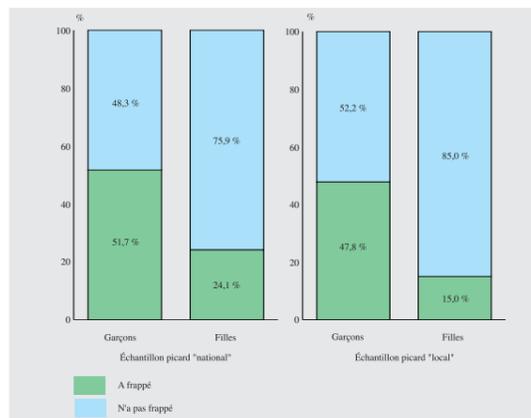


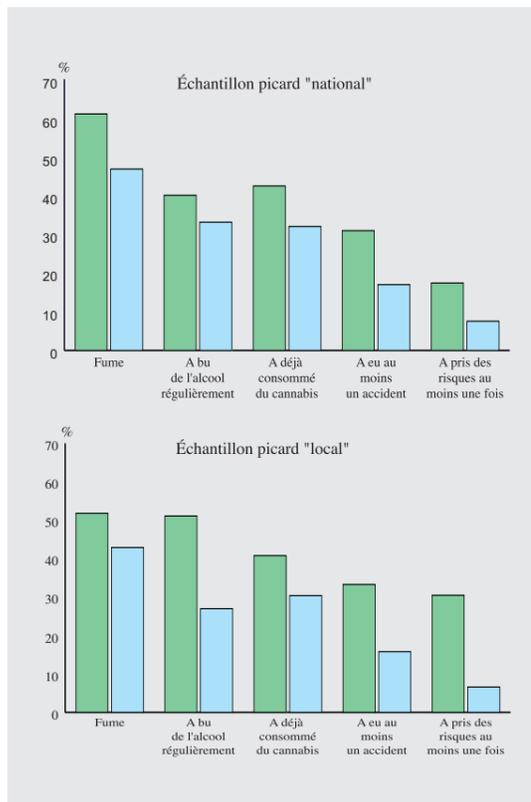
Violence et comportements à risque

Répartition des jeunes victimes de violence selon la violence agie



Source : Baromètres santé des jeunes 2000, ORS Picardie - CFES

Prévalence des comportements à risque selon la violence subie



Source : Baromètres santé des jeunes 2000, ORS Picardie - CFES

Les garçons, simultanément acteurs et victimes de violence

Si les garçons déclarent plus souvent être victimes de violence que les filles, les enquêtes montrent qu'ils sont aussi plus fréquemment acteurs de violence. 7,9 % d'entre eux déclarent avoir frappé quelqu'un au cours des 12 derniers mois (resp. 9,9 % dans l'échantillon "local"). Seulement 3,6 % des filles sont dans ce cas (resp. 2,6 %). L'hypothèse selon laquelle les garçons seraient plus souvent simultanément acteurs et victimes de violence peut ainsi être avancée. Le croisement entre la violence subie et la violence agie le confirme en partie. 51,7 % (resp. 47,8 %) des garçons ayant été frappés déclarent avoir frappé quelqu'un au cours de l'année. Seules 24,1 % (resp. 15,0 %) des filles victimes de violence sont dans ce cas. Autrement dit, la violence masculine s'inscrit plutôt dans une logique de "bagarre" entre pairs. D'ailleurs, environ la moitié des garçons victimes de violence a été frappée par un groupe de personnes (52,8 % des garçons de l'échantillon "national" et 40,2 % de l'échantillon "local"). Les filles, en revanche, ont presque exclusivement été frappées par une seule personne (92,7 % des filles de l'échantillon "national" et 94,3 % de l'échantillon "local").

Les jeunes victimes de violence ont plus souvent des comportements à risque

Parmi les jeunes vivant en famille, ceux dont le chef de famille ne travaille pas sont plus fréquemment frappés. 7,9 % (resp. 7,2 %) d'entre eux déclarent avoir été frappés contre 5,9 % (resp. 5,0 %) des jeunes dont le chef de famille travaille. Par ailleurs, ces jeunes sont plus souvent acteurs de violence puisque 7,2 % (resp. 10,6 %) des jeunes dont le chef de famille ne travaille pas déclarent avoir frappé quelqu'un au cours de l'année. Ils ne sont que 5,5 % (resp. 5,5 %) parmi les jeunes dont le chef de famille travaille.

Les jeunes ayant été frappés déclarent une moindre qualité de vie perçue. Le score général de santé de Duke (sur 100) des jeunes ayant subi des violences est de 67 (resp. 70). Il est de 72 (resp. 73) chez les jeunes déclarant ne pas avoir été frappés. Cette différence se décline pour certaines dimensions (santé physique, santé mentale). Mais ces différences sont minimes et sont à interpréter avec prudence.

Il existe, en revanche, une corrélation assez forte entre la violence subie et les comportements à risque, particulièrement la consommation de produits psychoactifs (tabac, alcool, cannabis), la prise de risque et les accidents. Les jeunes déclarant avoir été victimes de violence sont plus souvent fumeurs. 61,4 % (resp. 51,8 %) des jeunes ayant été frappés fument contre 47,1 % (resp. 42,9 %) des jeunes déclarant ne pas avoir été frappés. Ils boivent plus régulièrement. 40,3 % (resp. 51,1 %) des jeunes victimes de violence déclarent avoir consommé de l'alcool au moins une fois par semaine au cours des 12 derniers mois contre 33,3 % (resp. 27,0 %) des jeunes n'ayant pas été frappés. Ils déclarent plus fréquemment avoir consommé du cannabis. 42,7 % (40,8 %) des jeunes victimes contre 32,2 % (resp. 30,4 %) des jeunes non-victimes. Concernant la prise de risque et les accidents, la liaison est manifeste. 31,1 % (resp. 33,3 %) des jeunes victimes de violence déclarent au moins un accident au cours de l'année passée. Ils ne sont que 17,1 % (resp. 15,8 %) parmi les jeunes n'ayant pas subi de violence. De même, 17,5 % (resp. 30,5 %) des jeunes ayant été frappés déclarent avoir pris des risques par plaisir ou par défi au cours des trente derniers jours (versus 7,6 % -resp. 6,6 % - des non-victimes).

Maltraitance et violences en Picardie

En 1996, la première conférence régionale de santé de Picardie a fait de la maltraitance l'une de ses deux priorités avec le cancer. Elle rejoignait en cela les acteurs et professionnels de santé publique qui, interrogés dans le cadre d'une consultation préalable, avaient situé dans deux départements sur trois la maltraitance comme priorité numéro un.

Lors de la conférence régionale de santé de Picardie en décembre 1999, le jury a souhaité que des données épidémiologiques viennent décrire le problème de la maltraitance en Picardie. La direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Picardie a alors sollicité entre autres l'observatoire régional de santé de Picardie pour dresser un état des lieux de la situation.

C'est une partie de ce bilan qui est présentée ici.

P r e m i e r é t a t d e s l i e u x

Trois sources de données ont été tout particulièrement mobilisées pour décrire la maltraitance en Picardie :

- le Service national d'accueil téléphonique pour l'écoute pour l'enfance maltraitée (SNATEM) ;
- les services des conseils généraux de la région ;
- les inspections académiques des trois départements.

Avancer des données chiffrées quant à l'ampleur et l'évolution du phénomène sur la région n'est pas chose facile quand on connaît l'hétérogénéité des modalités de recueil et l'interprétation variée de la maltraitance.

À titre d'exemple, l'Observatoire national décentralisé de l'action sociale (ODAS), créé en juin 1990, a édité en 1994 un guide méthodologique pour l'observation de l'enfance en danger et publie une lettre trimestrielle. Ce guide est un des outils permettant à l'ODAS de proposer un recueil homogène des données, d'avoir une meilleure connaissance de la maltraitance à l'échelon national et d'élaborer ainsi des recommandations en matière d'observation locale, de protection et de prévention de l'enfance en danger.

Cependant, tous les conseils généraux n'ont pas adopté ces différents outils et modalités de recueil des données. C'est notamment le cas de l'Oise en Picardie.

C'est la raison pour laquelle une partie des données présentées dans ce document ne concerne que les départements de l'Aisne et de la Somme.

Par ailleurs, l'indicateur utilisé par les conseils généraux pour dénombrer les nombres d'enfants en risque et d'enfants maltraités est le nombre d'enfants ayant fait l'objet d'un signalement (administratif ou judiciaire). Ainsi, meilleures sont les relations entre les autorités judiciaires et l'ASE, meilleurs sont les transferts d'informations entre les deux instances (retours quasiment systématiques, en particulier ceux relatifs aux saisines directes) et donc meilleures sont la qualité et la fiabilité des données.

Une quatrième source a été aussi utilisée pour parfaire ce bilan : le Baromètre santé des jeunes en Picardie. Première extension régionale des baromètres santé initiés par le Comité français d'éducation pour la santé (CFES), il permet d'approcher les violences subies par les jeunes de 12 à 25 ans en Picardie comme dans trois autres régions françaises et sur l'ensemble du pays. En Picardie, la consultation a été double puisqu'à l'échantillon initial (12-25 ans), l'ORS de Picardie et le comité de pilotage en ont construit un second pour les jeunes de 15 à 25 ans. Les résultats des deux échantillons sont présentés ici, pour les jeunes de 15 à 25 ans.

Patchwork de diverses sources d'information, ce document n'a nullement la prétention de dresser un panorama exhaustif de la maltraitance et des violences en Picardie. L'état des lieux proposé est une première description de la situation, il constitue un élément de réflexion sur un problème qui sort petit à petit de l'ombre.

P^r Odile Kremp

avec le concours de



Les données présentées dans cette plaquette sont issues d'un rapport sur la maltraitance à paraître, établi grâce aux données transmises par les conseils généraux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, des trois inspections académiques de Picardie (services de promotion de la santé en faveur des élèves et des services sociaux), des Parquets de la région, de l'ODAS et du SNATEM.

Le Baromètre santé des jeunes en Picardie est une extension régionale du Baromètre santé du Comité français d'éducation pour la santé. En Picardie, un comité de pilotage a assuré le suivi du recueil des données et la conduite de l'étude.

Ce comité de pilotage comprend les représentants de la direction régionale et des trois directions départementales des affaires sanitaires et sociales de Picardie, du rectorat d'Amiens et des trois inspections académiques de Picardie, du conseil régional de Picardie, des conseils généraux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, de la caisse régionale d'assurance maladie Nord-Picardie, de l'union régionale des caisses d'assurance maladie de Picardie, des caisses primaires d'assurance maladie de Picardie, de la CMR de Picardie, de la mutualité sociale agricole de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, de l'université de Picardie Jules Verne, du CHU d'Amiens, de l'union régionale des médecins libéraux de Picardie, du comité régional d'éducation pour la santé de Picardie, de l'établissement français du sang et de la Biobanque de Picardie.

Retrouvez ce quatre-pages et les données s'y rapportant sur le site web de l'ORS de Picardie : <http://www.ors.u-picardie.fr>

Ce document a été imprimé à 600 exemplaires en décembre 2000 par l'ORS de Picardie. Cette plaquette a été rédigée et mise en page par M. Lambourg, M. Medmoun, A.-C. Paillas, S. Bonin, Ph Lorenzo.

Directrice de la publication : P^r O. Kremp - Rédacteur en chef : A. Trugeon.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SANTÉ DE PICARDIE

Siège social Faculté de médecine 3, rue des Louvels F-80036 Amiens cedex 1 Tél : 03 22 82 77 24 Télécopie : 03 22 82 77 41 E-mail : ors@sa.u-picardie.fr
Antenne de l'Aisne 116, rue Léon Nanquette F-02000 Laon Tél : 03 23 79 08 55 Télécopie : 03 23 79 08 55 <http://www.ors.u-picardie.fr>

Un dispositif national : le SNATEM

Les appels de Picardie arrivant au SNATEM en 1998

	Transmissions		Aides immédiates		Nbre d'enfants concernés
	Nbre d'appels	% Picardie	Nbre d'appels	% Picardie	
Aisne	57	31,0 %	171	27,9 %	291
Oise	86	46,7 %	317	51,8 %	541
Somme	41	22,3 %	124	20,3 %	219
Picardie	184	100 %	612	100 %	1 051

Source : SNATEM, 1998, rapport d'activité

En 1998, le Service national d'accueil téléphonique pour l'écoute de l'enfance maltraitée (SNATEM) a réalisé 4 456 transmissions vers les conseils généraux. 90 % proviennent d'appels d'adultes et 65 % de l'entourage. Près de la moitié (44 %) concerne des enfants âgés de moins de 6 ans. 14 % représentent des cas d'abus sexuels, près de 60 % de maltraitance psychologique et un peu plus de 60 % de mauvais traitements physiques (le total étant supérieur à 100 %, plusieurs mauvais traitements pouvant être associés).

11 % des familles étaient déjà connues des services départementaux pour maltraitance, 50 % pour un autre problème. 39 % étaient inconnues.

En 1998, 184 appels au SNATEM provenant de la région Picardie ont été transmis vers les trois conseils généraux. 612 appels se sont traduits par une aide immédiate (respectivement 159 et 742 en 1997).

Les dispositifs départementaux

Description des dispositifs départementaux

mis en place après la loi de 1989

Dans l'Aisne

Juin 2000 : schéma départemental.

1998 : mise en place d'un comité de pilotage (justice, police, gendarmerie, PMI, Éducation nationale) pour améliorer la coordination entre les intervenants, cibler les besoins et proposer des actions thérapeutiques.

Dans l'Oise

1997 : "Guide pratique du signalement" réalisé conjointement par les services du Parquet, de l'Éducation nationale et du conseil général.

1997 : schéma départemental valable 5 ans, intitulé "schéma de l'ASE".

Juillet 1994 : "Convention interservices de prévention de la délinquance en milieu scolaire" (modifiée en février 1997) réunissant le président du conseil général, le préfet, les procureurs de la République, l'inspecteur d'académie, le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et des représentants de la gendarmerie, afin de renforcer la coopération de ces différentes institutions. Les actions sont réduites au milieu scolaire.

Novembre 1990 : mise en place d'un numéro vert (gratuit), actuellement le 0800 06 60 60.

Dans la Somme

Mars 2000 : schéma départemental de protection de l'enfance et de la famille de la Somme.

Janvier 1995 : charte pour la prévention et la protection de l'enfance en danger signée entre le président du conseil général, l'inspecteur d'académie, le président du tribunal de grande instance (TGI) d'Amiens et le procureur auprès du TGI (modifiée en juin 1997).

Septembre 1990 : création de "l'Espace des droits de l'enfant" (EDDE), pour centraliser toutes les informations relatives à l'enfance en danger du département avec quatre missions :

- traitement des informations relatives aux mineurs en danger ;
- traitement des signalements ;
- observation des mineurs à protéger dans le département ;
- information et sensibilisation de la population et des professionnels.

Gérant les appels du "119", le SNATEM a trois missions : aide, conseil et orientation ; transmissions aux conseils généraux ; réalisation d'études épidémiologiques.

Deux types d'appels sont répertoriés :

- les appels non explicites (muets ou brefs), inexploitable ;
- les appels avec échange effectif donnant trois types de réponses : transmissions de dossiers, aides immédiates, informations.

Les appels qui révèlent une situation de mauvais traitements, présumés ou avérés à l'encontre de mineurs identifiés ou identifiables, font l'objet d'une transmission aux conseils généraux.

Les aides immédiates sont tous les appels au cours desquels l'appelant reçoit aide, soutien et conseil. Les appels ne donnent pas lieu à transmission soit parce que les éléments d'identification du mineur concerné n'ont pu être recueillis, soit parce que l'objet de l'appel ne relève pas de ce type de réponse.

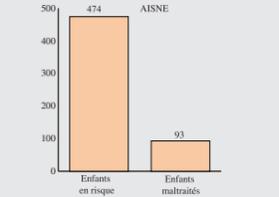
Les demandes d'information sont des appels sans demande ciblée, des demandes de documentation, des questions relatives au fonctionnement d'associations ou de structures œuvrant dans le domaine de l'enfance.

L'origine des informations relatives à l'enfance en danger soit provient des services sociaux départementaux, soit elle est extérieure à ces services et provient alors essentiellement de la famille, du voisinage et de l'Éducation nationale. Elle donne lieu à une évaluation qui peut entraîner un signalement.

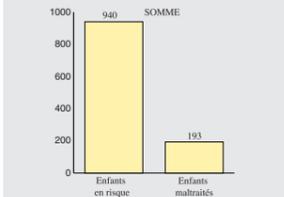
En 1999, dans la Somme, plus de 62 % des évaluations ont donné lieu à des signalements ; 48 % dans l'Aisne.

Enfants en danger signalés selon le type de danger

(moyenne annuelle 1997-99)



Source : Conseil général de l'Aisne



Source : Conseil général de la Somme

Les données présentées ici ne sont que les situations d'enfants portées à la connaissance des conseils généraux. Elles ne sont pas exhaustives et ne peuvent être comparées entre les départements. Enfin, ces données ne concernent que les départements de l'Aisne et de la Somme :

- dans le département de l'Aisne, en 1997-99 la proportion d'enfants en risque est de 83,6 %, celle des enfants maltraités de 16,4 %. Rapportée à la population âgée de 0 à 19 ans du recensement de population de 1999, la part des enfants en danger, dans le département de l'Aisne est de 4,0 pour 1 000 ;

- dans le département de la Somme, en 1997-99, les proportions d'enfants en risque et d'enfants maltraités sont, respectivement de 83,0 % et 17,0 %. Rapportée à la population âgée de 0 à 19 ans du recensement de population de 1999, la part des enfants en danger dans le département de la Somme est de 8,0 pour 1 000.

Dans le département de l'Oise, seule nous a été communiquée l'estimation des saisines judiciaires réalisées par l'ASE. On y remarque une certaine stabilité dans les saisines (environ 180) et les enfants recensés (environ 340) de l'Aisne et de la Somme au cours des trois dernières années.

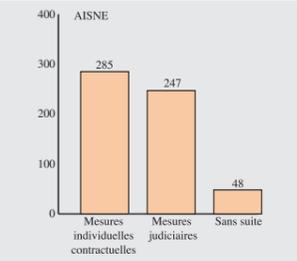
Dans les départements de l'Aisne et de la Somme, les enfants les moins âgés représentent la majorité de l'ensemble des enfants en danger ; les moins de 10 ans sont toujours sur-représentés par rapport aux autres classes d'âge.

Dans la Somme, la proportion de filles maltraitées est plus importante que celle des garçons, et est en augmentation. Dans l'Aisne, la part des garçons est légèrement plus importante que celle des filles.

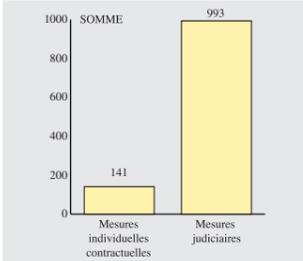
Dans l'Aisne comme dans la Somme, en 1998, le père est, dans environ un tiers des cas, l'auteur présumé des actes de maltraitance, devant la mère, les beaux-pères ou concubins et devant le couple parental.

Répartition des décisions prises après le signalement

(moyenne annuelle 1997-99)



Source : Conseil général de l'Aisne



Source : Conseil général de la Somme

En 1999, la proportion de mesures judiciaires dans le département de la Somme est de 87,4 %, très largement supérieure à celle des mesures administratives, 12,6 %.

Dans le département de l'Aisne, la différence entre les deux types de mesures est moins marquée : 32,7 % pour les mesures judiciaires, 60,0 % pour les mesures administratives.

Les résultats observés dans le département de la Somme abondent dans le sens d'une "judiciarisation", observée par l'ODAS.

Le Baromètre santé des jeunes en Picardie

Dans le cadre du Baromètre santé des jeunes, la maltraitance a été appréhendée à travers les quelques questions relatives à la violence posées aux jeunes de 15 à 25 ans (violence agie, violence subie et rapports sexuels forcés) domiciliés en Picardie. Il s'agit donc d'une première approche globale de ce phénomène.

L'étude a été menée sur deux échantillons picards distincts : un échantillon "national" interrogé par l'institut BVA et un échantillon "local" interrogé par le centre d'appels Réal. C'est la raison pour laquelle apparaissent plusieurs chiffres pour un même indicateur.

Un jeune sur quinze déclare avoir été frappé au cours des douze derniers mois

Entre 4 % et 9 % des jeunes de 15 à 25 ans déclarent avoir été frappés par quelqu'un au cours des 12 derniers mois. La proportion de jeunes se déclarant victimes de violence est plus importante chez les garçons que chez les filles. L'écart entre les sexes, présent dans les deux échantillons, est plus marqué dans l'échantillon "local". Par ailleurs, la fréquence des jeunes ayant été frappés diminue au fil des âges. Elle est presque divisée par deux entre 15-19 ans et 20-25 ans.

Les rapports sexuels forcés

Entre 1 % et 4 % des jeunes de 15 à 25 ans déclarent avoir subi des rapports sexuels forcés au cours de leur vie. La proportion de filles ayant subi des violences sexuelles apparaît légèrement plus importante que celle des garçons.

Cette proportion augmente au fil des âges. Toutefois, ceci ne signifie pas forcément qu'il y a une augmentation des violences sexuelles en fonction de l'âge. Une personne plus âgée aura une probabilité plus importante d'avoir subi une telle violence au cours de sa vie et elle aura aussi disposé de plus de temps pour le reconnaître.

L'Éducation nationale

Répartition des signalements selon le type de mauvais traitement

Année scolaire 1999-2000

Département	Aisne				Oise				Somme	
Service	Prom. Santé		Social		Prom. Santé*		Social		Prom.Santé et social	
Mauvais traitement/Sexe	G	F	G	F	G et F	G	F	G	F	
Abus sexuels	2	14	1	15	81	1	16	7	44	
Autres mauvais traitements	18	23	18	23	329	32	48	360	202	
Total/sexes et service	20	37	19	38	410	33	64	367	246	
Total/service	57		57		410	97		613		

Sources : Inspections académiques de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme

** Année 1998-99*

Le repérage des enfants en danger en milieu scolaire est une mission du service social en faveur des élèves (assistantes sociales) et du service de promotion de la santé en faveur des élèves (médecins et infirmiers scolaires). Les petites et moyennes sections de maternelles sont des compétences du service de PMI des départements.

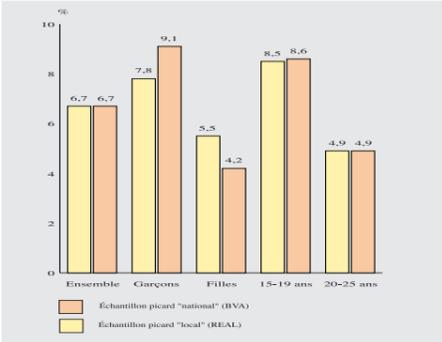
Dans l'Aisne et l'Oise, les données relatives aux enfants signalés ne sont pas centralisées et chacun des deux services (social, promotion de la santé) produit ses propres statistiques qui peuvent se rapporter aux mêmes enfants. Dans la Somme, en application de la Charte pour la prévention et la protection de l'enfance (*cf.* encadré), les données de l'Éducation nationale et du conseil général sont centralisées, évitant tout double compte.

Les principales causes de signalement diffèrent selon les départements mais les signalements pour abus sexuels sont en nette progression dans la région, avec une sur-représentation féminine, quel que soit le département, et des enfants de moins de 10 ans.

Pour l'année 1999-2000, les abus sexuels sont la principale cause de signalement pour l'Aisne (28 %) ; dans l'Oise, ce sont les négligences lourdes (31 %) ; pour la Somme, la maltraitance physique (25 %) et les carences éducatives (25 %).

Jeunes déclarant avoir été frappés

au cours des 12 derniers mois



Source : Baromètres santé des jeunes 2000

ORS Picardie - CFES